



## À travers l'histoire syndicale

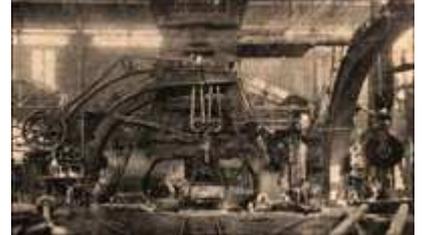
### 1870 - Les grandes grèves du Creusot

**Force Ouvrière n°477, daté du 31 mars 1955.**

Dans l'histoire du mouvement corporatif, les grèves qui se sont produites dans les usines du Creusot, en janvier et en mars 1870, retiennent l'attention par les faits particuliers qui en furent la cause.

Ces deux grèves, par leur caractère et par leur évolution, reflètent indubitablement l'état d'esprit du patronat de l'époque et le comportement psychologique des travailleurs qui étaient arrivés à un degré plus élevé de la conscience syndicale.

En 1870, dans les usines Schneider, il régnait d'étranges habitudes, qui à juste raison, révoltaient les travailleurs: le mouchardage était organisé et imposé par la direction. Édouard Dolléans raconte que «le règlement d'atelier prévoyait une amende de 50 francs à un ouvrier pour n'avoir pas dénoncé un camarade».



Mais l'origine de la grève de janvier était la Caisse de secours, gérée par la direction, et fournie par une retenue de 2,5% sur le salaire de tous les ouvriers. Elle décida de la confier aux travailleurs, ceux-ci désignèrent leur camarade Assi, pour transformer la Caisse de secours en Société de secours mutuels. M. Schneider, pour montrer sa désapprobation, licencia Assi, et les ouvriers, par solidarité avec leur camarade, quittèrent l'atelier. Une délégation de grévistes fut reçue par l'industriel qui leur reprocha leur «esprit d'opposition» et leur annonça qu'il refusait de discuter avec eux, «sous l'influence de la pression». Pour assurer sa sécurité, M. Schneider fit venir au Creusot 4.000 hommes de troupe et, devant cette provocation, les travailleurs décidèrent la poursuite de la grève.

Le 23 janvier 1870, la *Marseillaise* écrivait: «Faire grève est chose terrible; pour un rien, on fusille et l'on assomme. Les ouvriers du Creusot organisent le refus du travail, assument la responsabilité de la faim et de la misère, et cela, en silence, sans tumulte, sans bruit, sans émeute.»

Cependant, les Sociétés ouvrières de Paris et les sections parisiennes avaient réagi vigoureusement en publiant dans la *Marseillaise* un manifeste, signé par Varlin et Benoît Malon, sur la vérité de la grève. Quelques jours après, dans le même journal, la Chambre syndicale des Ouvriers mécaniciens de Paris faisait un appel pressant pour aider matériellement les grévistes du Creusot.

En février, le travail reprit, mais, le 22 mars, la direction opéra une diminution de 30 à 60 centimes par jour, pour rattraper le profit perdu pendant la première grève. Les travailleurs ripostèrent aussitôt par la cessation du travail. M. Schneider, furieux, déclara: «Je ne parlerais pas avec ces voyous.» Et le tribunal d'Autun, au service du patronat, condamna 24 grévistes à 298 mois de prison.

Mais les travailleurs en grève au Creusot n'étaient pas abandonnés à leur sort douloureux dans ces jours difficiles. La solidarité jouait en leur faveur. La Chambre fédérale de Paris fit une souscription. La Chambre fédérale de Marseille, les Sociétés ouvrières de Lyon, les travailleurs de Mulhouse les avaient secourus généreusement.

À propos des grèves du Creusot, le manifeste de la Section internationale de Rouen, signé par Aubry, et adressé aux ouvriers du département, est significatif: «Des milliers d'ouvriers réclament au nom de la loi des coalitions, une augmentation de la part qu'ils apportent dans la production de la richesse... Un seul homme, manipulateur de plusieurs millions, abuse de sa position et méprise toute conciliation.»

Si les grèves échouèrent, le mécontentement continuait à gronder; la conscience ouvrière était en marche. On était à la veille de graves événements et à un tournant décisif dans l'histoire de France.

**René Gibère**

### Le Congrès de 1876

**Force Ouvrière n°485, daté du 26 mai 1955.**

La délégation ouvrière française, envoyée à l'Exposition universelle de Philadelphie, en 1876, rétablit le contact avec les organisations ouvrières internationales interrompu par la guerre franco-allemande et par les événements survenus après la défaite tragique de la Commune. Les délégués se rendirent compte qu'aux États-Unis les ouvriers avaient la liberté syndicale qui leur permettait de défendre avec plus de vigueur leurs intérêts vitaux.

De retour de Philadelphie, le journaliste républicain Trébois, ami de Gambetta, proposa dans la *Tribune*, la convocation d'un Congrès ouvrier. Les syndicats parisiens trouvèrent l'idée excellente, et aussitôt, créèrent un comité d'initiative en vue de la préparation du Congrès de



Paris. Ce comité, dans les circulaires adressées à tous les groupements syndicaux, manifesta son aversion à l'égard des idéologies politiques et réaffirma sa conception d'indépendance envers l'État. Il y avait là une volonté consciente, déterminée de maintenir l'autonomie absolue du mouvement corporatif. «Il ne sera question à ce Congrès, disait la circulaire, que des intérêts immédiats du travail... Dégagés de la tutelle de l'État, les travailleurs entendent faire eux-mêmes leurs propres affaires et ne réclament que la liberté de réunion, et d'association comme le seul moyen d'équilibrer dans la production et la consommation les rapports entre le capital et le travail.»

La réunion du Congrès fut favorablement accueillie par les ouvriers dans la période où l'activité du mouvement syndical était jusqu'à 1878 frappée d'interdiction. Ce Congrès, bien que vivement critiqué parce qu'il refusait d'aborder les problèmes politiques, avait un autre grand intérêt: pour la première fois depuis la Commune, les délégués ouvriers venus de tous les coins de la France, purent renouer les liaisons entre les Chambres syndicales.

Le Congrès s'était ouvert le 20 octobre 1876, dans la salle d'Arras, avec la participation de 360 délégués, mandatés par 94 groupements et 2 Unions formées à Lyon et à Bordeaux, représentant 1.100.000 travailleurs salariés.

L'ordre du jour comportait huit questions précises qui furent discutées à fond, notamment:

- 1° Le travail féminin;
- 2° La situation des Chambres syndicales pour lesquelles le Congrès revendiqua la complète liberté d'action;
- 3° Les conseils de prud'hommes pour lesquels furent demandés des pouvoirs plus larges (libre nomination du président);
- 4° L'institution de l'enseignement professionnel à la place du contrat d'apprentissage;
- 5° La représentation ouvrière au Parlement (nécessaire, mais non sans danger);
- 6° Les coopératives;
- 7° Les Caisses de retraites et d'assurances;
- 8° Les associations agricoles (dont on souhaitait le développement).

Les délégués estimèrent que la coopération résoudrait radicalement la question sociale, car elle renferme le but définitif du mouvement syndical.

Le Congrès insista sur la journée de huit heures, la suppression du travail de nuit dans les manufactures et l'égalité du salaire pour les femmes.

Toutes les résolutions du Congrès de la salle d'Arras étaient imprégnées encore des idées coopératives et mutualistes. Pourtant, un chapitre nouveau commençait dans l'histoire syndicale. Jules Guesde écrivit dans le journal *Les Droits de l'Homme* (15 octobre 1876): «On était à peu près unanime, à reconnaître l'importance de ce Congrès... C'était la première fois qu'il était donné au prolétariat de faire entendre sa voix.»

**René Gibère**

## 1884 - La grève des mineurs d'Anzin

**Force Ouvrière n°491, daté du 7 juillet 1955.**

Ce n'était pas la première fois que les ouvriers mineurs du bassin houiller d'Anzin se mettaient en grève pour obtenir l'amélioration de leur condition d'existence. Pendant les années de 1833, 1846, 1848, 1855, 1864, 1866, 1872, 1874, 1878, 1879, 1880, ils luttent et revendiquent tantôt pour des mesures de sécurité et d'hygiène dans le travail. Parfois ils atteignent leurs objectifs, mais souvent, ils se heurtent à l'incompréhension et au refus brutal de la Compagnie. Au cours de ces grèves successives, les mineurs prenaient chaque fois leur responsabilité avec gravité et discernement, même lorsque la grève avait pour conséquence le licenciement. Cependant, les actions revendicatives, dès le début, développèrent leur esprit combatif, leur force morale et leur sentiment de solidarité.



La grève qui éclata le 21 février 1884 et se prolongea jusqu'au 17 avril, fut provoquée par la Compagnie de houillère elle-même qui imposa brusquement un changement dans l'organisation du travail des mineurs. En effet, la Compagnie avait décidé que: 1° Les ouvriers seraient responsables de leurs travaux pendant toute la durée de leur galerie, et que de ce fait les vieux et les jeunes ouvriers seraient supprimés; 2° L'ouvrier devra se surcharger de bois pour les réparations; 3° La Compagnie ne fera plus de remblais, de là des éboulements seront très fréquents; 4° L'entretien de la voie ferrée, le matériel et la responsabilité des accidents, seraient à la charge des mineurs.

Les ouvriers jugèrent cette modification inacceptable. Basly, secrétaire général de la Chambre syndicale, dans une lettre, adressée aux députés et aux autorités du département du Nord, expliqua et justifia l'opposition des mineurs à ce nouveau mode de travail, préjudiciable à leur santé et à leur salaire, déjà au-dessous du minimum (3 fr. 50 par jour).

À la suite d'un entretien qui eut lieu entre la délégation syndicale et la Compagnie, cette dernière maintenant sa décision, les mineurs décidèrent la grève, dans un commun accord. «Considérant que le gouvernement n'est pas intervenu en leur faveur, disait un manifeste syndical, destiné aux mineurs, que la Chambre et les commissions d'enquête se prononcent contre eux, les délégués se réservent comme dernière arme d'inviter les autres ouvriers des Charbonnages de France à se mettre en grève». (On sait qu'à la suite de ce manifeste, des mineurs, réunis à Saint-Étienne, votèrent contre la grève générale et refusèrent de s'associer au mouvement).

Les travailleurs de la Mine d'Anzin revendiquèrent le rétablissement de l'ancien système de travail et la réintégration des ouvriers congédiés pour des grèves antérieures. Or, la Compagnie resta inébranlable dans sa position, et voyant la résistance opiniâtre des grévistes, elle licencia, par surcroît, 140 mineurs syndiqués.

La misère dans les familles de mineurs était telle qu'à Denain, des manifestations violentes eurent lieu, suivies de sanglantes échauffourées entre les mineurs et les gendarmes. Pour éviter de nouvelles collisions, des troupes furent envoyées pour occuper toutes les fosses. Des grévistes qui protestèrent contre l'intervention de l'armée, furent emprisonnés et condamnés de la jours à 3 mois de prison.

À la Chambre, le député socialiste Clovis Hugues interpella le gouvernement sur «la présence de l'armée dans la mine d'Anzin» et, bien que l'Assemblée vota une motion platonique sur le «respect de la liberté des ouvriers», la situation ne changea guère. Et après 56 jours de luttes âpres, les mineurs reprirent le travail, dans les conditions fixées par la Compagnie.

En octobre 1884, Basly déclara devant la Commission d'enquête à propos de la grève d'Anzin: «Le système de travail qu'on voulait appliquer, nous paraissait contraire à nos intérêts, car il abaissait les salaires et exigeait un travail supplémentaire. La vérité, c'est que la Compagnie voulait la grève, et en définitive, elle cherchait à détruire le syndicat».

Si la Compagnie houillère d'Anzin avait atteint son but, en contraignant les mineurs à reprendre le travail, elle était la cause de mécontentements continuels, qui devaient aboutir à de nouveaux conflits.

**René Gibère**

## 1886 - La grande grève des mineurs de Decazeville

**Force Ouvrière n°494, daté du 28 juillet 1955.**

L'histoire du mouvement ouvrier de la fin du XIXe siècle a enregistré comme un événement important la grève des mineurs et des métallurgistes de Decazeville, en 1886, comme celle d'Anzin, en 1884, qui ont profondément touché la classe laborieuse du pays à l'époque. Sans doute, la loi de 1884 sur la liberté syndicale avait alors considérablement augmenté la tension entre le patronat et les salariés.

La situation matérielle et morale des ouvriers dans le bassin minier et dans les forges était particulièrement dramatiques, les femmes protestèrent: «Nous n'avons pas un morceau de pain à donner à nos enfants.» Mais insensible à la misère des ouvriers, la Compagnie décida pourtant de diminuer encore les salaires, ce qui consterna la population. En effet, les salaires, au moment de la grève de 1878, variaient entre 150 et 200 francs par mois. En 1886, par réductions successives, ils tombaient à 33 francs par mois! Trois mille ouvriers se mirent en grève, pour mettre fin au révoltant système de diminution, mais aussi pour revendiquer une augmentation de salaire, la journée de huit heures, la paye à toutes les quinzaines, la réintégration de tous les anciens ouvriers, licenciés pour fait de grève en 1878, et la démission immédiate du sous-directeur Watrin, qui régnait sur les travailleurs en véritable despote.



Défenestration de Watrin

Watrin n'accepta pas les doléances de la délégation syndicale et refusa de démissionner. Alors la population ouvrière, au paroxysme de la colère, accueillit Watrin par une formidable clameur d'indignation et l'exécuta sur le champ. Lorsque le préfet de l'Aveyron apprit la tournure tragique de l'émeute, il déclara: «La Compagnie est coupable d'avoir conservé en place un aussi odieux personnage», mais elle était aussi la complice de Watrin pour «serrer les salaires».

L'effervescence gagna toute la région industrielle. Le bassin houiller et les forges furent occupées militairement et des ouvriers emprisonnés. La Compagnie, craignant l'aggravation du conflit et la répercussion de la grève sur l'arrêt de la production, négocia avec les délégués syndicaux. Elle semblait vouloir donner satisfaction à certaines revendications, mais se ravisa et soudain rompit unilatéralement la discussion. Les mineurs et les métallurgistes, soutenus par des fonds de solidarité, décidèrent de poursuivre la grève.

Entre temps, une enquête avait été ordonnée sur les agissements indélicats de Watrin à l'égard des ouvriers. C'est alors qu'on découvrit le pot-aux-roses. Selon un contrat conclu secrètement avec la Compagnie des Houillères et Fonderies de l'Aveyron, Watrin touchait un pourcentage de 10% sur la réduction progressive des salaires!

Cette révélation provoqua un scandale qu'aucune intervention complaisante ne put étouffer. Compromis et démasqué, le président de la Compagnie, M. Léon Say, ancien ministre des Finances, fut contraint de démissionner. De même, la Direction de la Mine et des Forges, qui auparavant refusait toute conciliation, uniquement pour maintenir son système de diminution des salaires, capitula et accepta les revendications des ouvriers.

C'est ainsi qu'après plus de trois mois de luttes, soutenus par Basly, les grévistes triomphèrent de la cupidité de la Compagnie.

**René Gibère**

## 1895 - La Verrerie ouvrière d'Albi

**Force Ouvrière n°498, daté du 1er septembre 1955.**

À la suite de l'échec de la grève des verriers de Carmaux, trois cents ouvriers syndiqués furent licenciés. C'est alors que Jaurès, qui ne cessa durant ce long conflit de soutenir les grévistes dans leur lutte contre la Compagnie, proposa la création d'une verrerie appartenant à la collectivité ouvrière, où tous ceux qui furent congédiés pourraient travailler dans le respect de la liberté syndicale. Cette idée souleva l'enthousiasme de tous les verriers de France, des organisations syndicales et coopératives. **Jaurès**, avec sa foi ardente et sa générosité habituelle, écrivit dans *La Petite République* du 26 novembre 1895:



«Cette usine ouvrière sera la forteresse de la liberté syndicale... Les militants de Carmaux seront sauvés de la misère et de la faim... Le coup porté aux prétentions patronales sera rude et il faut que tous les travailleurs fournissent leur pierre à cette usine ouvrière».

L'idée était audacieuse, et la réalisation demandait un effort considérable. Mais l'appel de Jaurès fut entendu. Rochefort, directeur

de *L'Intransigeant*, envoya aussitôt 100.000 francs, le quart du capital, nécessaire à la construction. Les dons des ouvriers affluèrent et ce fut les verriers eux-mêmes, transformés en maçons, n'acceptant qu'un salaire de 1 fr. 25 par jour, qui bâtirent leur propre usine. Toutefois, ce n'était pas une simple coopérative, mais une société industrielle dont les actionnaires étaient exclusivement des associations ouvrières. Pour détromper ceux qui se faisaient trop d'illusions, *Le Cri des Travailleurs* écrivait :

«La Verrerie Ouvrière n'est autre qu'une simple atténuation du régime capitaliste qui nous écrase et poussée aussi loin que le permet la légalité dans la société actuelle».

Cette mise au point n'empêcha pas les réactionnaires et les cléricaux de voir dans la verrerie prolétarienne un «essai de la société future». Finalement, grâce aux sacrifices des travailleurs, l'usine d'Albi fut inaugurée en octobre 1896 et, le 1<sup>er</sup> janvier 1897, la fabrication des bouteilles commença.

Dès le début, la réaction, au service de la Compagnie concurrente de Carmaux fit tout pour ruiner l'entreprise des travailleurs qui, en 1897, traversa une période critique. C'est alors que les verriers abandonnèrent cinq quinzaines de salaire en retard et offrirent au surplus 40% de leur salaire futur pour écarter la faillite. Malgré l'abnégation des travailleurs, à la fin de décembre 1897, le déficit était si alarmant qu'un nouvel appel fut lancé aux organisations syndicales et coopératives qui, par leur prêt substantiel, empêchèrent l'usine de périr. En 1898, elle réalisa 8.974 francs de bénéfice et dans la même année elle fabriquait 3.629.888 bouteilles. Au début de 1899, les commandes dépassèrent la production.

Après des débuts particulièrement difficiles, la Verrerie Ouvrière connut de nombreuses années de prospérité qui permirent son continuel développement. En janvier 1924, elle traversa toutefois une crise interne qui, d'après l'historien Georges Weill, aboutit à des graves dissensions entre le conseil d'administration et le syndicat.

Mais la Verrerie d'Albi, qui survécut à la guerre des capitalistes et à d'autres grands conflits mondiaux de l'histoire, demeure comme l'œuvre même de la solidarité ouvrière.

**René Gibère**

## 1903 - La grève des carriers de Savonnières

**Force Ouvrière n°398, daté du 17 septembre 1953.**

Je vous parlerai aujourd'hui de la grève des carriers-mineurs de la Savonnières-en-Perthois, qui se déroula en juin 1903, et qui fut un événement retentissant dans la région.

Les ouvriers carriers étaient depuis longtemps honteusement exploités par une compagnie vorace de profits qui, sous des prétextes injustifiés, retirait toujours quelque chose de leur maigre salaire. Le conflit éclata à propos d'une nouvelle retenue sur leur salaire que le patronat leur imposait. C'en était trop! L'abus paraissait comme un scandale et comme une provocation. C'est alors que les carriers-mineurs de Savonnières-en-Perthois, en commun accord, à la stupéfaction de la compagnie, décidèrent une grève illimitée.



La grève suivait son cours depuis plusieurs jours, car la compagnie refusait toujours de conclure un accord avec les délégués du syndicat et d'accepter les conditions de la reprise du travail: renoncer à toute retenue arbitraire et illégale sur leur salaire.

Une explosion de dynamite, oeuvre vraisemblablement d'un provocateur, mais qui ni causa ni victime ni dégât, était un prétexte pour la compagnie, qui accusa aussitôt les grévistes de ce forfait qu'ils n'avaient pas commis. Or, la police et les gendarmes alertés, perquisitionnèrent chez les ouvriers et, sur la dénonciation mensongère d'un mouchard utilisé sans doute par le patronat, un délégué gréviste fut accusé d'être l'auteur de l'attentat et sans aucune preuve formelle, fut incarcéré. Les ouvriers organisèrent une manifestation de solidarité en faveur de leur camarade et exigèrent sa libération. Une grave collision put être évitée entre la police et les grévistes, car les autorités, constatant l'ampleur de l'action, promirent la libération provisoire de l'ouvrier, promesse, bien entendu, qu'ils ne tinrent pas. A la suite de l'arrestation du délégué syndical, le patronat escomptait une défection générale des grévistes, mais la manoeuvre patronale renforça davantage leur volonté d'action. Une assemblée générale des ouvriers vota, en effet, «la lutte à outrance». L'énergie des grévistes — disaient-ils — est le gage de la victoire. Devant leur magnifique tenue, toutes les organisations syndicales contribuèrent financièrement au soutien de leur combat.

Ne pouvant aboutir à annihiler l'action des grévistes, la compagnie trouva un autre moyen de coercition pour briser leur résistance : la menace de licenciement de tous les grévistes, mais cela ne les intimida pas et ils continuèrent leur mouvement.

Le préfet du département, devant la décision inébranlable des grévistes et l'attitude intransigeante de la compagnie, prit contact pour s'entretenir du grave problème et tenter un rapprochement entre les travailleurs et les employeurs, pour «mettre fin à une agitation qui mettait la police dans un état d'alerte permanent». Mais le patronat ne voulant pas céder, il n'était pas question pour les grévistes d'abandonner leurs revendications premières. Bien au contraire, ils en profitèrent pour faire une tournée de propagande auprès des ouvriers métallurgistes inorganisés de Cousance-aux-Forges, qui constituèrent aussitôt un syndicat auquel tous les métallurgistes de la région donnèrent leur adhésion.

En attendant, à Savonnières-en-Perthois, la grève continuait avec opiniâtreté. Ni la menace patronale, ni la surveillance policière ne purent entamer leur volonté. Et c'est alors que la presse antiouvrière, au service du patronat, essaya un nouveau stratagème afin de semer la confusion et de démoraliser les grévistes, mais elle échoua pitoyablement.

Les journaux capitalistes annoncèrent la reprise générale du travail, alors que seulement cent dix ouvriers travaillaient dans tout le bassin la grande majorité des ouvriers restant en grève.

La compagnie commençait pourtant à s'inquiéter devant l'arrêt quasi total de l'extraction, car la pierre leur manquait de plus en plus. Cet état de chose alarmant força finalement la compagnie à céder. Le préfet de la Meuse avait reçu la délégation syndicale et prépara la conciliation entre grévistes et le patronat. En même temps, le Parquet de Bar-le-Duc maintenait en prison un gréviste innocent, mais c'était pour impressionner les ouvriers.

Par l'intermédiaire du préfet, les pourparlers s'engagèrent faire la compagnie et le syndicat. Ce dernier exigea «des sérieuses garanties pour l'avenir ». Pendant la durée de la discussion, le délégué syndical, condamné par faux témoignage d'un repris de justice, sortit de la prison et fut accueilli par une émouvante manifestation. Là, des provocateurs tirèrent sur les grévistes et en blessèrent quelques-uns. Le même jour, une autre bagarre éclata entre la police et les ouvriers vainqueurs.

Enfin, le 24 juin 1903, après un mois de luttes, les grévistes obtinrent satisfaction: le patronat s'engage a ne plus effectuer aucune retenue sur leur salaire, relative aux accidents du travail. Ainsi, les carriers-mineurs sortirent victorieux de cette rude épreuve de force.

**René Gibère**

## 1903 - La grande grève du textile, du Nord

**Force Ouvrière n°413, daté du 31 décembre 1953.**

Le souvenir de ce puissant mouvement revendicatif, qui s'est déclenché dans toute la région industrielle du Nord, est encore vivace dans la mémoire des vieux militants syndicalistes qui ont vécu toutes les péripéties dramatiques de la grève et qui, pour la première fois, unissait par instinct de conservation les travailleurs tisseurs exploités.



On avait jamais vu dans le Nord une action ouvrière aussi spontanée et résolue pour l'amélioration de leur condition de vie. Les travailleurs du textile vivaient alors dans une telle misère, que la vie quotidienne était devenue pour eux un cauchemar. Ce que le patronat cherchait à atteindre, c'était leur force de résistance, leur capacité morale combative et à les réduire à la passivité. Mais le jour vint, lorsque le prolétariat de l'industrie textile se révolta enfin contre un système d'exploitation qui avait trop duré et auquel, il voulait mettre un terme.

On comprendra pourquoi la lutte contre le patronat impitoyable prit tant d'ampleur quand, dans une fabrique de tissage, les étireurs avaient un salaire de 7 à 12 francs par semaine, les étaleuses de 9 à 1.5 francs, les soigneuses âgées de 13 à 18 ans, et dont le travail était particulièrement dur, ne gagnaient par semaine que 4 à 8 francs. Aux filatures, la situation des salariés était aussi mauvaise: les metteurs en ordre recevaient par semaine 11 à 13 francs les démonteuses, la plupart des jeunes filles, ne touchaient que de 4 à 8 francs et le salaire hebdomadaire des fileuses était fixé de 13 à 15 francs.

Mais les travailleurs du textile en grève protestaient non seulement contre le salaire de famine, mais également contre la suppression de deux métiers importants: remplacés par des machines qui exigeaient des ouvriers un rendement considérablement accru, qui ne correspondait pas avec leur salaire. Ces ouvriers ne s'insurgeaient pas contre le progrès industriel proprement dit, mais ils n'admettaient pas que les machines deviennent pour eux un autre moyen d'abus.

Ils revendiquaient donc la révision des tarifs de salaire, des meilleures installations dans les usines et l'application des mesures hygiéniques indispensables. Le patronat refusa de donner son accord aux revendications ouvrières. Et c'est ainsi que la grève éclata dans la plupart des fabriques de textile de la région du Nord, qui a touché approximativement 30.000 ouvriers.

Tandis qu'à Lille, à Hazebrouck et à Comines, les patrons avaient accepté de réduire la journée de travail à 10 heures, la situation à Halluin s'aggravait où la grève dura plus de trois mois et où les ouvriers sans ressources et privés de secours, étaient réduits à se nourrir avec des épluchures de pommes de terre! Cependant, ils tinrent jusqu'à la victoire de leur cause.

A Armentières, importante cité ouvrière, la grève avait revêtu un caractère révolutionnaire. Ici l'effervescence des travailleurs était très grande, car ils avaient un salaire de 1 fr. 50 par jour et demandèrent une augmentation que le patronat leur refusa. Pour prévenir des troubles, l'état de siège fut proclamé et les fabriques militairement occupées. Il y avait autant de soldats à Armentières que de grévistes. Le patronat promit de faire certaines concessions; cela n'était qu'un subterfuge pour gagner du temps et briser par la famine la résistance des syndicalistes.

C'est alors, que par un référendum, la grève à outrance fut décidée. 6.000 ouvriers manifestèrent dans les rues et crièrent: «Vive la Révolution! Le tarif ou la mort!» Exaspérés devant l'indifférence et le mutisme du patronat et poussés à bout, les grévistes dressèrent des barricades; attaquèrent la Banque de France, et lapidèrent des fabriques. La petite ville d'Armentières avait un aspect de guerre civile. La troupe chargeait les manifestants déchaînés qui découvrèrent leurs poitrines devant les baïonnettes des soldats, en criant imperturbablement: «le tarif ou la mort!» Pour repousser le flot des manifestants qui poussaient des clameurs, menaçaient d'envahir l'hôtel de ville, la cavalerie et les fantassins, baïonnette au canon, les attaquèrent avec brutalité. Et c'est par le déploiement formidable de la force militaire, mise au service du patronat, que les héroïques grévistes d'Armentières furent vaincus.

Mais cette année fut mémorable pour les ouvriers tisseurs qui «secouèrent leur apathie» selon le mot de Griffuelhes et décidèrent fermement de lutter pour leur intérêt commun.

Leur mouvement de grève impressionnant tant à Armentières qu'à Lille, à Halluin et à Roubaix, ne fut pas vain. Les privations qu'ils endurèrent pendant des mois, les persécutions et les arrestations qu'ils subirent pour une action syndicale vigoureuse, ont développé leur conscience et leur volonté combatives, qui ont abouti finalement à la conquête de leurs droits, que les magnats du textile ne voulurent pas reconnaître pendant longtemps par cupidité et par un esprit de privilège et de profit.

**René Gibère**

## 1904 - Le congrès confédéral de Bourges

**Force Ouvrière n°507, daté du 3 novembre 1955.**

Le Congrès de la CGT de 1904 fut un des plus importants parmi ceux qui se sont déroulés au début

de notre siècle, par l'acuité des idées et des problèmes, autour desquels les débats confédéraux étaient centrés plus particulièrement.

A l'ordre du jour de Bourges, où 1.214 organisations syndicales étaient représentées par 302 délégués, figuraient: 1° la journée de huit heures; 2° la représentation proportionnelle au sein de la CGT; 3° la lutte pour la paix.

C'est, en effet, à ce Congrès que la campagne pour journée de huit heures fut décidée par une retentissante résolution préparant le 1er mai 1906: «Le congrès, considérant que les travailleurs ne peuvent compter que sur leur action propre pour améliorer leur condition de travail; considérant qu'une agitation pour la journée de huit heures est un acheminement vers l'oeuvre définitive d'émancipation intégrale. Le Congrès donne mandat à la Confédération d'organiser une action intense et grandissante à l'effet que le 1er mai 1906 les travailleurs cessent d'eux-mêmes de travailler plus de huit heures et pour un salaire inférieur au minimum établi par les organisations intéressées.» Une cotisation spéciale fut imposée aux Fédérations nationales et un prélèvement de 5% pour les cotisations globales de Bourses, en vue d'assurer l'efficacité de l'activité du Comité de propagande pour la journée de huit heures.

Le Congrès de Bourges avait, en outre, défini la conception pacifiste du mouvement syndical français, en affirmant son horreur de la guerre et en constatant que toute guerre ne pouvant être que préjudiciable aux travailleurs, quels qu'ils soient, engageaient ceux-ci à se tenir rigoureusement en dehors de ces conflits.

A ce Congrès passionné, si les réformistes et les révolutionnaires étaient d'accord sur plusieurs points essentiels, en revanche, la question de la représentation proportionnelle donna lieu à des controverses aminées entre les deux tendances, à savoir: «si la représentation au sein de la Confédération serait calculée sur le nombre de syndicats ou bien à proportion du nombre de syndiqués dans chaque syndicat.»(1)

Finalement, les révolutionnaires, partisans de la représentation proportionnelle, furent battus par une importante majorité.

En conclusion, quel fut, pratiquement le résultat ultérieur des décisions historiques du Congrès de Bourges? Dès 1904, des centaines de meetings furent organisés à travers la France et une propagande fiévreuse pour les trois huit fut soutenue par la *Voix du Peuple*, l'*Humanité* de Jaurès, qui venait de paraître, la revue du *Mouvement socialiste*, *La Revue Socialiste* et des brochures de chefs syndicalistes. L'année suivante, en 1905, grâce à l'action syndicale, la journée de huit heures entra en application pour les mineurs de fond.

Le jour du 1er mai 1906, selon la décision du Congrès de Bourges, le travail cessa effectivement dans tous le pays, non sans quelques échauffourées sanglantes. La Confédération Générale du Travail proclama de nouveau la nécessité d'une action générale et simultanée pour la journée de huit heures.

Ce n'est que treize ans plus tard, le 23 avril 1919, que la loi sur la journée de huit heures fut promulguée, ce qui constituait un progrès certain dans la législation sociale de la classe laborieuse.

Pour célébrer cette conquête, les organisations ouvrières manifestèrent à Paris le premier mai 1919, en revendiquant l'application immédiate de la loi de la journée de huit heures. Ce fut, au demeurant, une grande victoire syndicale, remportée sur la résistance du patronat et du gouvernement.

## René Gibère

*Robert Bothereau; Histoire français du syndicalisme, Paris 1945.*

## 1906 - La Charte d'Amiens

### Force Ouvrière n°511, daté du 1er février 1955.

L'indépendance syndicale fut un des problèmes essentiels du mouvement ouvrier français à la fin du siècle dernier. Pour mettre fin à l'emprise de partis politiques révolutionnaires sur les syndicats, dès 1892 un mouvement se dessina et devint de plus en plus impérieux en faveur de l'autonomie syndicale qui rejeta toute obédience envers les partis politiques quelle que soit leur tendance et leur doctrine et même s'ils soutenaient avec sympathie les revendications ouvrières.

L'indépendance syndicale triompha donc au Congrès constitutif de Limoges de 1895, par cette affirmation: La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Bien que ce principe fondamental constitue l'article 2 des statuts de la CGT de 1895, le Congrès confédéral de 1901, tenu à Lyon, rappela de nouveau aux militants que l'action syndicale devait conserver sa vie propre et s'affirmer en dehors de toute influence politique.

Or, les rapports de certains groupements syndicaux avec les partis ouvriers de l'époque, donnèrent lieu à des critiques sévères qui nécessitèrent une nouvelle définition encore plus complète et plus ferme de l'attitude du mouvement syndical envers toute formation de caractère politique.

C'est au Congrès confédéral d'Amiens de 1906 que le texte de la résolution Griffuelhes fut votée par 824 mandats contre 3, qu'on appelle par son importance historique: La Charte d'Amiens. Elle fut un événement capital dans les annales du mouvement syndical français, en ce sens, qu'elle fixa l'orientation des actions corporatives, strictement délimitées sur le plan économique et social; en proclamant avec force, l'autonomie absolue du syndicalisme et que l'oeuvre revendicatrice de la classe ouvrière pour l'amélioration progressive de sa condition de vie, n'est qu'un aspect de l'action du syndicalisme qui prépare l'émancipation des salariés.

La motion admettait la liberté d'opinions des syndicalistes, mais précisait que leurs efforts devaient s'exercer avant tout dans le domaine économique, contre les abus du patronat: Le Congrès reconnut l'entière liberté pour le syndiqué d'avoir une conviction philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat, les opinions qu'il

professe en dehors du groupement corporatif... Les organisations confédérées n'ayant pas à se préoccuper des partis et des sectes, qui en dehors et à côté peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale.

Les principes de la Charte d'Amiens furent respectés jusqu'en 1918. Au lendemain de la première guerre mondiale, les minoritaires communistes tentèrent, en vain, de politiser la CGT. Au Congrès confédéral de 1920, les réformistes réaffirmèrent l'indépendance totale du syndicalisme envers les partis politiques, de même qu'au Congrès de Lille du 25 juillet 1921, les majoritaires refusèrent une fois de plus de trahir la Charte d'Amiens, et ce fut la scission (27 décembre 1921).

Il est significatif, que deux ans après la réunification de la CGT, le Congrès confédéral de Nantes (1938) se prononça par 16.582 voix pour l'autonomie absolue de la CGT.

N'admettant pas la direction du parti communiste au sein du mouvement syndical, la tendance Force Ouvrière quitta la CGT en 1947, et se constitua une confédération libre, fondée sur la conception de l'indépendance, définie par la Charte d'Amiens.

**René Gibère**

## 1919 - Le Congrès confédéral de Lyon

**Force Ouvrière n°523, daté du 23 février 1956.**

Le Congrès de la Confédération Générale du Travail, réuni à Lyon, du 15 au 21 septembre 1919, était la première manifestation importante du syndicalisme français depuis la guerre de 1914. 1.200 délégués y représentaient 2.125 syndicats et 1.200.000 cotisants. Ce congrès, qui ouvrait une époque nouvelle dans l'histoire du mouvement corporatif, dut prendre une position définitive sur l'orientation du syndicalisme, au lendemain de la révolution bolchevique en Russie, et rappeler les buts traditionnels de la CGT. Le congrès avait repoussé, par une résolution ferme qui ne transigeait pas, la motion extravagante de la minorité communiste: «les espérances de toute le prolétariat résident dans l'extension de la Révolution russe à tous les pays du monde».

Le congrès confédéral déclara à nouveau, avec une conviction renforcée, que l'idéal syndicaliste s'accomplira seulement par la transformation totale de la société... S'inspirant pour son action et dans son objet de la défense des intérêts professionnels et du développement complet des droits du travail, le but essentiel de l'organisation ouvrière est la disparition du patronat et du salariat. La suppression de tous les privilèges économiques et sociaux doit aboutir à une organisation nouvelle de la collectivité, par la participation égale de tous aux charges et aux droits que les rapports nécessaires des hommes font naître. Tel est le principe initial sur lequel le mouvement ouvrier entend instaurer un régime nouveau; il réalisera celui-ci suivant ses conceptions propres, avec les organismes qu'il aura lui-même créés...»

Imprégné de ces principes et de ce but, le Congrès confédéral de Lyon rappela, une fois de plus, les termes de la résolution d'Amiens sur l'indépendance totale du mouvement syndical. Pour mettre en pratique son idéal, la Confédération Générale du Travail refusa catégoriquement d'être à la remorque d'un parti et de suivre l'idéologie et les méthodes de la dictature bolchevique.

Le caractère constructif et révolutionnaire du syndicalisme réformiste apparaissait dans une autre motion capitale, votée par le Congrès confédéral de Lyon, relative aux forces de la production, à la direction et au contrôle de l'économie collective, créateur de toutes les richesses, élément qui commande l'activité sociale.

La CGT jugea donc nécessaire que la classe ouvrière prenne ses responsabilités dans la gestion de la société. Et pour cette raison, elle lança l'idée de la nationalisation industrialisée des transports terrestres et maritimes, des mines et des grandes organisations de crédit. «Par la nationalisation nous entendons confier la propriété nationale aux producteurs et consommateurs associés... L'exploitation directe par la collectivité des richesses économiques, la mise sous son contrôle des fonctions et des organismes qui commandent les opérations industrielles. La transformation de ces richesses et leur répartition, sont une condition essentielle de la réorganisation que nous voulons poursuivre.»

À propos de l'idée de la nationalisation industrialisée, qui fut la révélation du Congrès de Lyon, Léon Jouhaux écrivit: «Faire révolution, c'est entreprendre une vaste besogne constructive... Mais nous considérons qu'une transformation dans le régime économique doit s'effectuer graduellement.»

**René Gibère**

## 1864 - L'Association Internationale des Travailleurs

**Force Ouvrière n°475, daté du 17 mars 1955.**

Il est hors de doute que la création de l'Association Internationale des Travailleurs à Londres (16 septembre 1864), fut un événement révolutionnaire dans l'histoire du mouvement ouvrier européen. Elle définissait le programme commun et le moyen de combat pour la classe ouvrière de chaque pays; coordonnait et dirigeait les actions revendicatives sur le plan mondial; donnait des directives à suivre pour toutes les sections et, par sa force morale considérable, elle constituait un facteur déterminant dans l'organisation syndicale du prolétariat, en pleine évolution, surtout en France, à la fin du règne de Napoléon III.



L'Association Internationale était née par une nécessité universelle de solidarité, d'union et d'émancipation. Georges Duveau a écrit avec justesse: «Sous le Second Empire, l'enthousiasme pour les expéditions de délivrance l'associe à un idéal de fraternité des peuples».

Au premier Congrès, tenu à Genève, du 3 au 8 septembre 1866, la section française était représentée par Varlin, Benoît Malon, Tolain, Bardou, Emile Aubry (Rouen) et Albert Richard (Lyon).

Des problèmes importants préoccupaient plus particulièrement les délégués européens: la lutte entre le capital et le travail, la diminution des heures de travail, l'emploi des femmes et des enfants dans les manufactures, les sociétés ouvrières et leur avenir immédiat, les impôts, le crédit international, la guerre et la paix, la création des nouvelles sociétés de secours mutuels.

Certes, à ce premier Congrès de l'Association Ouvrière Internationale, des divergences de vues apparaissaient déjà entre les tendances proudhonistes, blanquistes et marxistes. Mais, au point de vue syndical, la première résolution du Congrès est la plus intéressante: «La réduction des heures de travail est le premier pas en vue de l'émancipation de l'ouvrier; la journée de huit heures doit-être le principe de l'organisation du travail; le travail de nuit ne doit être qu'une exception; l'effort exténuant des enfants et des femmes est contraire à la santé et à la sauvegarde de la race. Enfin, le Conseil général de l'Internationale est chargé d'établir une statistique sur les conditions du travail dans tous les pays.

Or, l'Association ne se contente pas de décisions purement théorique, en 1867, elle intervient dans les grèves des mineurs de Fuveau, des tisseurs et des fileurs de Roubaix, et des ouvriers anglais, belges et suisses: en dénonçant la cupidité des panons et en assurant les salariés de sa solidarité et de son appui matériel et moral.

Au deuxième Congrès de Lausanne (1867), l'Internationale vote une résolution en faveur de l'organisation de l'école-atelier, d'un enseignement scientifique, sur le rôle de l'Etat qui «doit anéantir le puissant monopole des grandes Compagnies qui, en soumettant les classes ouvrières à leurs lois arbitraires, attaquent à la fois la dignité de l'homme et la liberté professionnel et productif, et enfin une résolution sur le rôle de l'État qui «doit anéantir le puissant monopole des grandes Compagnies qui, en soumettant les classes ouvrières à leurs lois arbitraires, attaquent à la fois la dignité de l'homme et la liberté individuelle».

Non moins importante est la décision du IIIe Congrès de Bruxelles (1868): la création d'un conseil d'arbitrage pour les grèves éventuelles. Au cours de ce Congrès, Varlin, secrétaire de la section française, exposa sa thèse sur la réduction des heures de travail: «Par la diminution de la durée du travail, on réduira le nombre des chômeurs et on combattra efficacement l'aviilissement des salariés ».

L'Internationale ouvrière avait enregistré un essor extraordinaire, qui inquiéta fort l'Empire libéral. En 1870, la section française comptait à Paris 70.004 membres, et en province 200.000. Et c'est pourquoi le gouvernement de Napoléon III traqua, emprisonna ses militants, et prononça l'interdiction de la section française, considérée comme société secrète, et son action pour le relèvement du niveau de vie des travailleurs jugée subversive.

**René Gibère**

## 1898 - Le Congrès Confédéral de Rennes

**Force Ouvrière n°501, daté du 22 septembre 1955.**

Dans l'histoire du mouvement syndical une place importante est réservée aux congrès confédéraux qui par leurs objectifs et par leurs résolutions préparèrent la voie à l'amélioration de la condition ouvrière. C'est un fait indéniable que la plupart des revendications, obtenues depuis plus d'un demi-siècle, ont été énoncées, discutées et formulées d'abord aux congrès confédéraux, avant qu'elles ne soient conquises par des luttes persévérantes.

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de jeter un regard rétrospectif sur quelques un de ces congrès historiques où jadis, non seulement les problèmes vitaux de la classe ouvrière, mais la destinée même du syndicalisme français, étaient le thème des rapports et des interventions des délégués.

Certes, l'évolution industrielle et le progrès social ont engendré des revendications nouvelles et ont modifié, dans une certaine mesure, la structure des organisations et la technique de toutes actions syndicales. Or, cette modification n'a jamais pu prendre forme, sans la décision et l'adhésion des congrès corporatifs, où de grands événements se sont passés qui ont marqué, d'une manière décisive, l'orientation du mouvement ouvrier contemporain.

Parmi les premiers congrès, un des plus intéressants fut le quatrième, tenu à Rennes, le 26 septembre 1898. Les questions qui figuraient à l'ordre du jour, reflétaient les préoccupations soucieuses des syndicalistes de l'époque.

Ainsi le ravage de l'alcoolisme qui sévissait dans le milieu ouvrier et que Zola a dépeint avec un saisissant et sombre réalisme dans *L'Assommoir*, avait incité le congrès de Rennes à voter une résolution sur l'antialcoolisme, en des termes significatifs: «Considérant que l'alcoolisme atrophie la conscience et réduit la force de résistance du prolétariat, suggère la réduction de la journée de travail, l'application au travail humain de règles hygiéniques et rigoureuses. La garantie de conditions humaines de travail et l'élévation des salaires donneront aux travailleurs la possibilité de s'affranchir du besoin d'alcool.»

D'autre part, l'exploitation honteuse de la main d'oeuvre féminine, qui durait encore à la fin du siècle dernier, fut particulièrement discutée. La résolution sur le «Travail des femmes», réclamait énergiquement l'application du principe: «A travail égal, salaire égal» pour la femme qui doit subvenir à ses besoins... Qu'une active surveillance des industries insalubres et dangereuses ait lieu... Empêcher le travail féminin dans certaines professions qui sont une cause de démoralisation et retarde leur émancipation... Application de la loi de 1892 sur le travail des femmes et de la journée de huit heures, avec repos hebdomadaire à toutes les ouvrières et employées.

C'est à la suite de la campagne de la Confédération Générale du Travail qu'une nouvelle loi fut promulguée, le 29 décembre 1900, réglementant les conditions de travail des femmes.

De même, l'exploitation des enfants par les patrons, sans scrupule, avait longuement préoccupé le Congrès qui recommanda aux syndicats d'exiger la mise en pratique de la loi, relative au contrat d'apprentissage, pour mettre fin aux abus révoltants. Deux ans plus tard, une loi stipulait, en effet, les conditions de travail des enfants.

Ainsi, certaines de ces résolutions, de caractère social, votées par le congrès confédéral de 1898, furent transformées en lois et mises en application, dont le mérite revient d'abord à la Confédération Générale du Travail qui, soucieuse de l'intérêt de la classe ouvrière, prit, pour la première fois, l'initiative nécessaire.

**René Gibère**

